

Signature d'une convention partenariale entre l'UDAF de la Dordogne, la CPAM 24 et la CARSAT Aquitaine

Le 15 mars, l'UDAF de la Dordogne, représentée par son Président, Jean-Bernard DEPRADE, a signé une convention de partenariat avec la CPAM de la Dordogne représentée par son Président, Jean-Philippe LAVAL, et sa Directrice, Delphine CAMBLANNE, et la CARSAT Aquitaine, service social, pour améliorer l'accès aux droits et aux soins des plus fragiles.

L'accès à la santé est un thème majeur pour l'Assurance maladie qui tisse des partenariats avec les structures œuvrant au plus près des populations fragiles.

Dans le but commun de favoriser l'accès aux soins et d'améliorer le recours aux droits à l'Assurance Maladie de l'ensemble des familles accompagnées par l'UDAF, et en particulier des familles monoparentales, des majeurs protégés et des aidants familiaux, la CPAM, le service social de la CARSAT Aquitaine et l'UDAF de la Dordogne ont décidé d'unir leurs actions, en signant une convention. Elle vise à établir une relation privilégiée entre les partenaires signataires, au bénéfice des personnes accompagnées par l'UDAF, à initier de nouvelles coopérations (actions de prévention, bilans de santé...), ainsi que des initiatives locales.

